

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2010/2699(RSP)
Procédure terminée	
Coupes dans les budgets nationaux de l'enseignement - stratégie "Europe 2020"	
Sujet	
4.40.01 Espace européen de l'éducation et de la formation tout au long de la vie	
8 Etat et évolution de l'Union	

Acteurs principaux			
Parlement européen			
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Éducation, jeunesse, culture et sport	3013	10/05/2010
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Éducation, jeunesse, sport et culture		
	Secrétariat général		

Evénements clés			
10/05/2010	Débat au Conseil	3013	Résumé
19/05/2010	Débat en plénière		Résumé
19/05/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2010/2699(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Question orale/interpellation du Parlement		B7-0216/2010	17/05/2010	EP

Coupes dans les budgets nationaux de l'enseignement - stratégie "Europe 2020"

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la valeur chiffrée des grands objectifs de l'UE dans le cadre de la stratégie Europe 2020, à l'issue duquel la présidence espagnole a présenté les conclusions suivantes:

- le Conseil a décidé de proposer au Conseil européen, en juin 2010, la valeur chiffrée des grands objectifs de l'UE concernant l'amélioration des niveaux d'éducation dans le cadre de la nouvelle stratégie Europe 2020, fixée sur la base des deux critères de référence des performances moyennes européennes correspondants ("critères de référence européens") approuvés au titre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020"), à savoir que, d'ici 2020 :

- le taux de décrochage scolaire devrait être inférieur à 10%,
- la part des personnes diplômées de l'enseignement supérieur ou ayant un niveau d'études équivalent devrait atteindre au moins 40%.

- les États membres étant responsables de leurs systèmes d'enseignement et de formation, leur compétence en ce qui concerne la fixation et la mise en œuvre d'objectifs nationaux quantitatifs dans le domaine de l'éducation et de la formation est intégralement maintenue. Les principes et méthodes de travail définis au titre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans ce domaine jouent pleinement leur rôle dans le suivi des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des grands objectifs de l'UE pour l'éducation.

Lors de son sommet de printemps, le Conseil européen a lancé la stratégie Europe 2020 pour une croissance compétitive, durable et inclusive (voir doc. [7/10](#)). Il a marqué son accord sur de grands objectifs qui constituent des objectifs communs guidant les États membres et l'UE. L'un de ces objectifs consiste à améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux de décrochage scolaire et en augmentant la proportion de la population diplômée de l'enseignement supérieur ou ayant un niveau d'études équivalent.

Le Conseil européen du 17 juin 2010 doit fixer les valeurs chiffrées.

Coupes dans les budgets nationaux de l'enseignement - stratégie "Europe 2020"

L'Assemblée a tenu un débat sur la question orale [O-0055/2010](#) à la Commission sur les coupes dans les budgets nationaux de l'enseignement.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix à la prochaine période de session - voir [2010/2705\(RSP\)](#).